

**Appel à projet « Œuvres d'entrée de ville »,
en lien avec le Trésor Poétique Municipal Mondial**

Porteurs de l'appel à projet : Ville d'Aubervilliers

Contexte

A la suite des rencontres citoyennes menées en 2016, la municipalité d'Aubervilliers s'est engagée, à travers la démarche « Vivre Aubervilliers ! » dans la mise en œuvre de 24 engagements. L'engagement n°24 « Porte à Porte » vise à améliorer les entrées de la ville qui donnent aujourd'hui une mauvaise image d'Aubervilliers et marquent une rupture trop importante, notamment avec Paris.

Rappel de l'engagement 24 :

« Avoir des entrées de ville dignes d'Aubervilliers. Retravailler ensemble les frontières d'Aubervilliers, que celles-ci soient des hauts lieux de la métropole qui portent haut les couleurs d'Aubervilliers et redorent l'image de notre ville ».

Elaboré dans ce cadre, le projet « Œuvres d'entrées de ville » consiste en la création et mise en place d'œuvres artistiques pérennes ou semi-pérennes représentatives de l'identité de la commune aux entrées de ville. Des artistes et collectifs d'artistes seront invités à investir artistiquement de manière pérenne ou éphémère le mobilier urbain, les murs, sols, etc. présents sur les lieux choisis. Leur travail respectera une ligne directrice artistique définie ci-dessous.

Le projet démarrera cette année sur le secteur de la Porte de la Villette, mais s'inscrira plus longuement dans le temps afin d'investir progressivement les différentes entrées de la ville d'Aubervilliers.

Ce projet répond également aux ambitions de la Ville (territoire de Plaine Commune labellisé Ville d'art et d'histoire) d'inscrire l'action artistique comme valorisation du patrimoine, en appelant des artistes pour participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de leur propre territoire. Il s'inscrit également dans le contexte de l'obtention par la Ville d'Aubervilliers en 2018 du label « Ville en poésie » par le *Printemps des Poètes*.

Projet

Lancé en septembre 2019 par la collectivité en direction d'artistes ou groupements d'artistes pour la création de cette et/ou ces œuvre (s), cet appel à projet a pour thématique le *Trésor poétique municipal* mondial et, à travers lui, les valeurs et l'identité d'Aubervilliers comme ville de culture et ville d'accueil et de diversité.

Conçu et développé par le collectif d'artistes *Les Souffleurs – Commandos poétiques*, créé en 2012 aux Archives municipales, le *Trésor poétique municipal* est une œuvre processus, un Grand Livre destiné à recevoir des paroles poétiques dans toutes les langues du monde, et notamment dans les langues maternelles issues des communautés linguistiques de la Ville. Epopée ethno-poétique, le *Trésor poétique municipal mondial* est d'abord un voyage autour du monde dans Aubervilliers, en lien avec les associations locales, des établissements scolaires et les services de la ville, à la recherche des paroles poétiques issues de ses communautés linguistiques. Une fois recueillies, ces paroles poétiques sont traduites en langue française et sont conservées aux Archives municipales.

Aujourd'hui, ce Trésor est un Grand Livre de 4 tomes qui réunit 988 textes soigneusement référencés en 105 langues différentes. Il puise sa sève dans le terreau des langues maternelles et de leur patrimoine culturel pour l'offrir à la mémoire collective de la ville. (cf. Document de présentation du *Trésor poétique municipal mondial d'Aubervilliers* en annexe)

L'appel à projet laisse une grande liberté d'interprétation de la thématique et du/des format(s) aux candidats : œuvres plastiques, totems, murs peints, marquage au sol, impressions, plaque, etc.

Zones d'intervention du projet

La commande consiste à concevoir et réaliser une proposition artistique sur le secteur de la Porte de la Villette, de préférence pour les sites suivants :

- **zone 1.-** *Entrée de ville en bas de l'avenue Jean Jaurès* avec la possibilité par exemple d'envisager une œuvre de type "arche" au-dessus de la piste cyclable permettant de bien marquer l'entrée de la ville et d'y intégrer un travail d'habillage et de refonte des trois panneaux existant (signalétique ville, carte et horloge). A noter que l'emprise de l'ancrage au sol ne doit pas être trop importante afin de ne pas entraver la circulation des piétons ou des vélos.



- **zone 2.-** *Entrée de ville rue Barbusse* : C'est une zone moins visible mais elle est très utilisée par les albertivillien.ne.s et particulièrement les habitant.e.s du quartier pour se rendre de la ville au métro *Porte de la Villette*. Il est à noter que les propositions artistiques qui seront faites pour cette zone pourront s'envisager également dans le cadre d'un travail commun et harmonisé avec la zone 1.



- *zone 3.- Section de l'avenue Jean Jaurès allant du bas de l'avenue au métro Quatre Chemins* avec possibilité, par exemple, d'utiliser les luminaires, de les habiller, de les repeindre ou de les utiliser comme support d'accroche. Dans ce dernier cas, l'accrochage devra être très léger (tissu) et ne devra pas descendre à plus de 2m20 du sol.
- *zone 4.- Section de la sortie du métro des Quatre Chemins* : Cette zone offre de faibles possibilités d'intervention en raison des flux (personnes, voitures) et des problématiques de sécurité (visibilité pour les véhicules et les caméras de vidéosurveillance notamment). Toutefois, il est possible d'envisager une œuvre murale sur l'immeuble de la BNP qui fait l'angle (55, avenue Jean Jaurès).



Les artistes répondant à l'appel à projet ont la liberté de choisir une ou plusieurs zones potentielles d'intervention dans la liste proposée. Comme pour la thématique, la commande laisse une grande liberté d'interprétation pour le format des œuvres et de leur inscription dans l'environnement des zones décrites.

N. B : Le secteur sera à moyen terme impacté par la transformation de l'ex RN2 (avenue Jean Jaurès) dont le dernier tronçon (allant de la rue Magenta à la rue Trevet) devrait être réaménagé en 2021.

Calendrier :

- 2 septembre 2019 : diffusion de l'appel à projet
- 22 septembre 2019 :
 - date limite de candidature : les candidats devront produire une note d'intention succincte et libre et leurs références
- du 22 au 29 septembre : sélection de 2 à 4 candidats
- 30 septembre 2019 : début de la seconde phase. Les candidats retenus fournissent dossier complet avec croquis, prescriptions techniques, calendrier de réalisation.
- 31 octobre : Date limite de remise des dossiers par les candidats retenus.
- semaine du 4 novembre 2019 ou suivante : sélection du candidat retenu par le jury
- Novembre - Décembre 2019 : Réalisation par le ou les artistes

Modalités de l'appel à projet

La présente demande consiste à concevoir et réaliser une proposition artistique pour les sites présentés, respectant la thématique proposée. La demande s'adresse à un artiste ou à un collectif d'artistes.

Les artistes sont libres de recourir aux techniques d'expression de leur choix.

La demande comprend la conception et la réalisation de l'intervention artistique. La question des droits sera traitée dans le cadre d'une convention entre la Ville et l'artiste retenu.

Le commanditaire ne pourra s'engager à entretenir l'œuvre réalisée ; une technique permettant d'assurer à l'œuvre une durabilité, un faible niveau d'entretien et une gestion non complexe devra être privilégiée.

Pour la première phase de sélection des candidats, il convient de présenter :

- Une note d'intention libre
- Les références de l'artiste ou du groupe d'artistes.
- La remise de l'acte de candidature devra intervenir avant le 22 septembre 2019

Les candidats qui le souhaitent pourront se rendre aux Archives municipales afin de consulter le Trésor avant le 13 septembre, sur réservation auprès des Archives municipales :

Archives municipales d'Aubervilliers

31-33 rue de la Commune de Paris
93 308 Aubervilliers cedex

Contact : David Desbans, responsable du service

01 48 39 52 88

Accueil : 01 48 39 52 89

A l'issue de la phase de candidature, deux à quatre candidats seront retenus. Il conviendra pour ces derniers de présenter de façon aussi précise que possible la méthodologie utilisée, la / les technique(s) d'expression, les éventuelles contraintes :

- Le choix du ou des lieux d'intervention avec des esquisses précises ou une prévisualisation du projet in situ,
- Le calendrier et la durée de l'intervention (nombre de jours),
- Les précautions particulières devant le cas échéant être prises lors de l'intervention (périmètre de sécurité,...),
- Les outils et matériaux mobilisés pour la réalisation de la proposition artistique (fiche technique), les modalités techniques d'accroche,
- Les besoins techniques mobilisés par l'artiste, à sa charge, pour la réalisation (échafaudage, nacelle, échelle...)

Les candidats retenus qui participeront à cette deuxième phase recevront un dédommagement de 500 euros nets

Critères d'évaluation des projets :

- Prise en compte de l'environnement alentour de la ou des zones d'intervention
- Prise en compte de l'orientation artistique
- Originalité de la proposition artistique
- Visibilité de/des œuvre(s) ?
- Prix de la prestation
- Précision et adéquation des techniques d'intervention

Modalités d'évaluation des projets :

Un jury composé d'élus, de représentants des services de la Ville, d'habitants d'Aubervilliers et d'un représentant du collectif d'artistes *Les Souffleurs –commandos poétiques* examinera l'ensemble des projets choisis, fera la sélection du ou des artistes, attribuera le projet selon la pertinence de la proposition du site, du respect de la thématique, de l'originalité de la proposition artistique et des techniques utilisées pour la réalisation de l'œuvre.

Conditions financières :

Le candidat indiquera le montant demandé pour la prestation (honoraires).

La somme demandée pour la réalisation du projet ne pourra pas dépasser les 20 000 euros nets (droits d'auteurs).

Les candidats, retenus pour la deuxième phase mais non lauréats de l'appel à projet, ayant proposé un projet respectant les modalités mentionnées recevront un dédommagement de 500 euros.

Candidature :

Les projets devront être remis à la Direction des Affaires culturelles de la Ville d'Aubervilliers à l'attention de Thomas Adam, Directeur, le 22 septembre au plus tard par envoi en *We transfer ou clef USB et support papier*.

Les artistes connaîtront la sélection établie par le Comité de sélection entre le 22 et le 29 septembre 2019.

Les repérages artistiques et techniques seront effectués à partir du 30 septembre 2019.

Les artistes retenus s'engagent à se tenir disponibles pour participer aux réunions de travail sur le projet.

Direction des Affaires culturelles

120, rue Henri Barbusse - 93 308 Aubervilliers Cedex

Envoi des candidatures par We transfer aux adresses suivantes :

thomas.adam@mairie-aubervilliers.fr

david.desbans@mairie-aubervilliers.fr

Pour des renseignements complémentaires, contacter Monsieur David Desbans :

01 48 39 52 88

mail : david.desbans@mairie-aubervilliers.fr

Archives municipales d'Aubervilliers

31-33 rue de la Commune de Paris

93 308 Aubervilliers cedex